

RIGNEY Actus



Le bulletin d'informations municipales





Mot du Maire



Bonjour à toutes et à tous !

Le 15 mars, la liste « Ensemble pour Rigney » a été élue à l'unanimité lors des élections municipales. Une seule liste en lice avec les contraintes d'un nouveau mode de scrutin qui ne fait toujours pas l'unanimité auprès des petites communes de moins de 1000 habitants : une liste fermée, avec une parité hommes / femmes obligatoire. Un exercice très contraignant.

Comme je l'avais annoncé lors de mes vœux, je souhaitais faire une liste mais à une condition : qu'elle soit complète ! A une semaine de l'ouverture des dépôts de candidature en Préfecture, je n'avais pas de liste, je n'avais pas de femmes, et beaucoup trop d'hommes. Une certitude pour moi : repartir avec mes 2 adjoints, Anne et Pascal, qui avaient tellement œuvré pendant ces 6 dernières années et en qui j'ai entièrement confiance.

Des membres du conseil, que je remercie, ont pris part activement à cette recherche. A quelques jours de la clôture, j'ai pu enfin déposer ma liste ... mais conduite, non pas par moi, mais par un homme ! Et oui, je l'ai dit, beaucoup plus d'hommes ! J'ai fait un choix, qui ne fait pas l'unanimité, mais c'est le mien ! Et peut-être que je me trompe, l'avenir nous le dira !

Bref, elles auront fait causer, et elles font encore causer ces élections (ça fait toujours causer !).

Toujours est-il, qu'aujourd'hui, une nouvelle équipe est en place, avec la volonté d'avancer, de continuer les travaux amorcés, de proposer de nouvelles perspectives. Et ceci toujours dans l'intérêt du bien commun !

Côté Communauté de Communes, Alain Courant, nouveau Président élu, a souhaité donner une part plus importante aux petites communes au sein des vices présidences et du bureau. Il m'a confié le poste de vice-présidente en charge des travaux, habitat et urbanisme. Une mission très intéressante, mais aussi très prenante en perspective ! Ma priorité restera Rigney, bien entendu !

Avec tous ces changements, renouvellements, nous avons aussi besoin de se retrouver autour de moments de convivialité. Nous y réfléchissons. Déjà quelques dates à retenir dans ce bulletin !

Merci encore pour votre confiance et à très vite !

Nathalie CONCET



Dates à venir et à retenir !

- **Vide grenier le 21 juin aux étangs** : organisé par l'association la Sablière

- **Fête des Rigneysiens le samedi 27 juin à midi** :

GRANDE FÊTE des voisins réservée aux habitants de Rigney!

Apportez votre pique-nique, et n'oubliez pas les boissons ! Tables, bancs et barbecues seront mis à disposition par la mairie mais pensez à vous équiper en verres, couverts et assiettes ! Apéritif offert !

Nous vous communiquerons le lieu prochainement, qui changera certainement !

- **Balades aux étangs organisées par l'Office du Tourisme Doubs Baumois les 16 et 23 juillet à 17h30**

Des informations seront communiquées courant juin



Travaux, Études et Actions en cours ...

Le budget 2026 a été voté le 30 avril. Quelques orientations ont été retenues, avec comme grands axes :

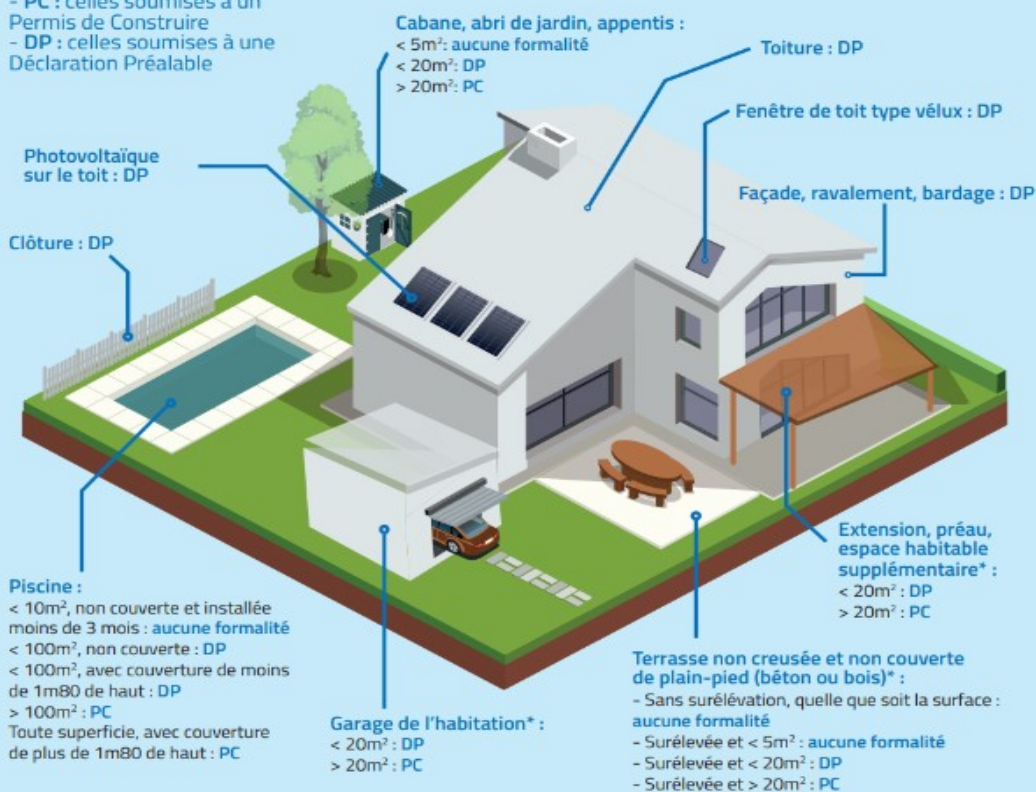
- la finalisation des travaux de l'Annexe (aménagements) et la réflexion de la destination des lieux. Une inauguration sera organisée normalement cet été.
- la réfection de la rue du Champs de Foire, de la RD 486 au carrefour de l'ancienne voie ferrée
- la réfection du chemin du Fays desservant les habitations
- le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'église
- La réflexion sur la couverture incendie du secteur de la Roche
- la reprise de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Règles d'urbanisme - Petit mémo avant travaux !

LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA DÉCLARATION PRÉALABLE

IL EXISTE DIFFÉRENTES DEMANDES DE TRAVAUX :

- PC : celles soumises à un Permis de Construire
- DP : celles soumises à une Déclaration Préalable



***POUR LES TRAVAUX EN EXTENSION DU BATIMENT PRINCIPAL ET SITUÉS EN ZONE URBAINE (Zone U) :**
 Le seuil est porté à 40m² au lieu de 20m² à condition que cette extension ne porte pas la surface de plancher totale au-delà du seuil fixant l'obligation de recours à l'architecte soit plus de 150 m².

Les formulaires de demandes d'autorisation sont disponibles sur www.servicepublic.fr



Sensibilisation sur le frelon asiatique



PLAN DE LUTTE
REGIONAL



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Frelon européen
(*Vespa crabro*)



Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)

IMPACTS



Sur l'environnement

Le frelon asiatique à pattes jaunes est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, les abeilles : c'est un véritable fléau pour l'apiculture. En effet, ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher. Plus globalement, il nuit à la biodiversité.



Sur l'Homme

Peu agressifs envers l'Homme, ils peuvent attaquer en grand nombre à proximité d'un nid (<5m). Comme tout hyménoptère, la piqûre, douloureuse, peut entraîner une réaction allergique. En cas de réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

Une formation sera bientôt proposée aux collectivités afin de sensibiliser les habitants et les aider à mieux signaler les nids. Nous vous tiendrons informés. Retrouvez les infos sur www.rigney.fr



Rappel de quelques règles à respecter

RÉGLEMENTATION DES FEUX DE JARDINS

Dans toute la France, il est interdit de brûler des déchets de toutes sortes dans son jardin. La combustion des déchets verts dégage de nombreuses substances polluantes, toxique l'homme et néfaste pour l'environnement.



LES BRUITS : les bruits domestiques (animaux, musique, appareils électroménagers, jardinage, bricolage, fête familiale, climatiseurs, ...),



Rappel des horaires :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

TAILLAGE DES HAIES

Pour rappel, tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres, arbustes, lierres, mais aussi les ronces, qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice, mais aussi sur le domaine public (trottoirs, bâtiments, murets, rues ...)

Coté commune, un courrier sera envoyé aux habitants n'ayant pas taillé sur le domaine public et gênant la circulation (véhicules comme piétons)

CHIENS EN LAISSE : Dans la commune, rues, étangs, forêts, les chiens doivent être tenus en laisse. Trop d'incidents sont à déplorer !

Nous rappelons aussi aux détenteurs de chiens que les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.



La MAIRIE à votre service

6 rue Basse 25640 RIGNEY- Tél : 09.72.52.69.07- @ : mairie@rigney.fr- Site internet : www.rigney.fr
Permanences : Le mardi : de 14h à 17h- Le samedi : de 9h30 à 11h30